

03 Mar 2023 -16:02

Appartient à Conseil des ministres du 3 mars 2023

## Accord avec le Luxembourg sur l'exercice d'activités à but lucratif par des membres de la famille du personnel diplomatique et consulaire

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre la Belgique et le Luxembourg sur l'exercice d'activités à but lucratif par des membres de la famille du personnel diplomatique et consulaire.

L'accord facilite, sur base de réciprocité, l'exercice d'une activité à but lucratif (profession salariée ou indépendante) par le conjoint, le partenaire légal ou et les enfants célibataires âgés de moins de 18 ans des agents diplomatiques ou des autres membres du personnel des missions diplomatiques et postes consulaires luxembourgeois affectés en Belgique, et réciproquement, belges affectés au Luxembourg.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur l'exercice d'activités à but lucratif par certains membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, fait à Bruxelles le 17 novembre 2021*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Joan Condijs  
Porte-parole (FR)  
+32 475 81 91 28  
[joan.condijs@diplobel.fed.be](mailto:joan.condijs@diplobel.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@diplobel.fed.be](mailto:elke.pattyn@diplobel.fed.be)